

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU**  
**16 SEPTEMBRE 2014**

L'an deux mil quatorze, le seize septembre à dix-huit heures trente, se sont réunis en séance ordinaire les membres du Conseil Municipal selon la liste de présence annexée, dûment convoqués par Monsieur Albert MASSLO, Maire et sous sa présidence dans la salle de réunion de la mairie.

## **POINT 1 : ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 24 JUIN 2014**

Aucune observation n'étant formulée, le Conseil Municipal adopte **à l'unanimité** le procès-verbal de la réunion du 24 juin 2014, dont chaque membre a été destinataire avec la convocation à la réunion de ce jour.

---

## **POINT 2 : SITUATION SUR LES TRAVAUX EN COURS**

### **- Aménagement de la rue de la Gare**

Les travaux d'enfouissement des réseaux secs sont en cours. Les gaines vers les maisons sont posées.

### **- Extension de l'atelier municipal**

Les travaux sont pratiquement achevés. Le bardage sera remis en place prochainement.

### **- Logement communal**

La rénovation du logement communal, 56 rue Principale au 1<sup>er</sup> étage, les travaux d'électricité sont terminés. La rénovation de la salle de bain, la plomberie et la peinture sont en cours.

---

## **POINT 3 : CHASSE COMMUNALE 2015 - 2024**

### **⇒ Désignation des membres au sein de la Commission Consultative Communale de Chasse**

Les membres suivants sont désignés **à l'unanimité** par le Conseil Municipal pour siéger au sein de cette commission :

- M. MOHR Patrick, Président, représentant le Maire
- M. HAXAIRE Henri
- M. JUNCKER Gilles
- Mme BUCKEL Michèle

Le Maire précise que cette commission est obligatoirement consultée sur :

- la consistance des lots
- les demandes de réserves et enclaves
- le choix du mode de mise en location des lots
- l'agrément des candidatures à la location
- les sujets relatifs à la gestion du lot de chasse
- une demande de sous-location dans les limites fixées par l'article 16
- une demande de cession du lot par le locataire, conformément aux dispositions de l'article 17-1.

### **⇒ Tarif de location de la chasse et procédure de gré à gré**

Le Maire donne lecture du courrier du Président de l'Amicale Chasse Innovène, bailleur de la chasse communale jusqu'au 1<sup>er</sup> février 2015, qui sollicite une révision à la baisse du prix de

location, actuellement de 5 178,25 €, dans le cadre d'une convention de gré à gré. Cette demande sera soumise pour avis à la Commission Consultative Communale de Chasse avant décision finale du Conseil Municipal.

⇒ Consultation des propriétaires

Le résultat de la consultation écrite auprès des propriétaires sur l'affectation du produit de la location de la chasse (abandon à la commune ou répartition entre les propriétaires) se terminera le 30 septembre 2014, date limite.

La surface de chasse pour laquelle sont consultés les propriétaires est de 535 ha 45 a 09 ca.

Le Maire donne lecture, pour information, d'un courrier de la Caisse d'Assurance Accidents Agricoles d'Alsace-Moselle qui informe qu'en cas d'abandon du produit de la chasse à la commune (si la décision est prise par les deux tiers des propriétaires possédant au moins les deux tiers des propriétés foncières), la totalité, ou une partie de la somme peut être affectée à la couverture des cotisations d'assurance accidents agricoles afin de répondre au mieux aux intérêts des propriétaires fonciers et des exploitants agricoles.

---

**POINT 4 : DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DU COLLEGE  
DOISNEAU DE SARRALBE**

Le Maire donne lecture d'une demande de subvention exceptionnelle émanant du Principal du Collège Robert Doisneau de Sarralbe pour l'achat de manuels scolaires pour la rentrée 2014-2015. Cette demande, adressée à toutes les communes ayant des élèves au collège, fait suite à une baisse importante des crédits d'Etat (trois fois moins que l'année précédente). La subvention sollicitée est de 5 € par élève scolarisé, ce qui représente pour les 53 enfants de Willerwald la somme de 265 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à **l'unanimité** de donner une suite favorable à cette demande et de verser une subvention de 265 € au Collège Robert Doisneau de Sarralbe.

---

**POINT 5 : TRANSFERT DES POUVOIRS DE POLICE SPECIALE AU  
PRESIDENT DE L'EPCI**

Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'un courrier du Président de la CASC l'informant que l'article 63 de la loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales prévoit un transfert complet et automatique au profit du président de l'EPCI des pouvoirs de police spéciale applicables aux domaines de l'élimination des déchets ménagers, de l'assainissement et des aires d'accueil et de passage des gens du voyage.

Cette disposition offre toutefois la possibilité aux maires de s'opposer au transfert de l'un ou de plusieurs de ces pouvoirs dans un délai de six mois suivant la date de l'élection du président de la communauté.

Le Maire informe qu'il ne s'oppose pas à ce transfert et qu'il garde, pour chacun des domaines concernés, des pouvoirs de police qui lui sont propres.

**POINT 6 : MOTORISATION DES VOLETS ROULANTS A L'ECOLE  
MATERNELLE**

Le Maire informe que la motorisation des volets à l'école élémentaire a été réalisée il y a quelques années et qu'à présent, il est saisi de la même demande des enseignants pour l'école maternelle.

Il présente deux devis pour la motorisation des 10 volets :

- Home Harmonie à Sarreguemines pour 4 204,01 € T.T.C.
- Olivier ENSMINGER à Keskastel pour 3 714,00 € T.T.C.

et un devis pour l'alimentation électrique

- JMG SAT ELEC à Bousbach pour 979,00 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à **l'unanimité** de faire réaliser la motorisation des volets à l'école maternelle et de confier les travaux à l'entreprise Olivier ENSMINGER pour 3 714,00 € T.T.C. et à l'entreprise JMG SAT ELEC pour 979,00 € T.T.C., soit un total de 4 693,00 € T.T.C.

---

**POINT 7 : DECISION SUR LA RECONDUCTION DE L'OPERATION « UN FRUIT  
A LA RECRE »**

Le Maire informe le Conseil Municipal que les enseignants de Willerwald l'ont interrogé sur la reconduction à l'école de l'opération « un fruit à la récré » mis en place par la commune depuis 2011 avec une participation des Fonds Européens à hauteur de 51 %. A titre d'information, pour l'année 2013/2014, la dépense pour l'achat des fruits s'élevait à 1 018,04 € pour une distribution hebdomadaire.

Le Conseil Municipal décide à **l'unanimité** de reconduire cette opération pour l'année scolaire 2014-2015.

---

**POINT 8 : AUTORISATION DE MISE EN PLACE DE CONTENEURS POUR  
VETEMENTS**

Le Maire donne lecture d'un courrier de l'Association Départementale des Restaurants du Cœur de Moselle-Est sollicitant l'autorisation d'installer un conteneur pour vêtements usagés sur la commune, à la demande de la société COLTHAB à Hoerdt. Le bénéfice de cette opération sera entièrement reversé aux Restos du Cœur par la société COLTHAB qui s'engage à verser annuellement une cotisation de 150 € au CCAS de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à **la majorité** (1 contre – M. SCHRÖDER, qui estime qu'il y a déjà assez de conteneurs en place) d'accepter la mise en place d'un conteneur pour vêtements par la société COLTHAB à Hoerdt, dont le bénéfice ira aux Restos du Cœur et autorise le Maire, ou un adjoint délégué, à signer la convention pour une durée d'un an.

## **POINT 9 : DPU – POUR INFORMATION**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'a pas usé du droit de préemption urbain dans les affaires suivantes :

- vente de la maison au 11 rue Glad appartenant à Mme BOCK Marie
- vente de la maison au 36 rue de la Gare appartenant à Mme PAIDI née EYEN Marie-Claude
- vente du terrain rue du Neuhof, entre les n° 10 et 14, appartenant à M. VOGEL Louis

---

## **POINT 10 : DIVERS ET COMMUNICATIONS**

- Commission Communale des Impôts Directs – Le Maire donne connaissance de la liste des commissaires titulaires et suppléants désignés par le Directeur Régional des Finances Publiques de la Moselle pour siéger au sein de la CCID :

Commissaires titulaires : Mmes SCHOESER Astride (Sarralbe), BOESCH Marie-Claire  
MM THIRIET Jean-Paul, KIRSCH Jean-Marie, HAXAIRE Henri,  
HAFFNER René

Commissaires suppléants : Mmes MAAS Martine (Sarralbe), GRÜN Cécile,  
MATHIS Simone, MM GRIMONT Jean-Paul, SCHEMEL Gilles,  
WOLLENSCHNEIDER Urbain

- Une enquête publique parcellaire complémentaire est en cours sur le projet d'aménagement de la ZAC Europôle II, du 24 septembre au 08 octobre 2014.
- Le repas communal des séniors aura lieu le dimanche 02 novembre 2014.
- Le repas paroissial aura lieu le dimanche 05 octobre 2014.
- Visite de la STEP. Le Maire propose d'organiser à l'automne une visite de la STEP pour les conseillers municipaux
- Cérémonie du 11 Novembre - Le dépôt de gerbe aura lieu le 10 novembre à 17 h. Une messe est prévue le 11 novembre à 10 h à l'église de Sarralbe.
- La journée de vente de brioches de l'opération « Brioche de l'Amitié » aura lieu le samedi 11 octobre 2014.
- Une manœuvre PPI Ineos est prévue le 13 novembre 2014.
- Concours des Maisons Fleuries – Madame SCHEUER donne les résultats :  
1er prix : Martine CALIS  
2ème prix : Hortense MULLER  
3<sup>ème</sup> prix : Anita ADAMS  
Du 4ème au 13ème prix : Valério DORAPONTI, Marie PORT, Natacha CHATAIN, Monique TOUSCH, Karine MEIER, Christian METZ, Eric SIBILLE, Hans Werner OSWALD, André ROLANDO, Marie-José FROEHLICHER  
Hors concours : Fabienne JAMANN

- Village fleuri – Après le passage du jury des villages fleuris, la commune conserve sa fleur.

---

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19 heures 45.

Le Maire,  
Albert MASSLO